

## Guide Pratique aux entreprises

*Signalétique des zones d'activités économiques intercommunales*

# Sommaire

I. CADRE .....	3
II. OBJECTIFS .....	3
III. PRINCIPES GENERAUX .....	4
III.1. LES MOBILIERS DE LA CHAINE D'INFORMATION .....	4
III.2. SCHÉMA TYPE DE FONCTIONNEMENT – ZONE DE TYPE A .....	5
III.3. SCHÉMA TYPE DE FONCTIONNEMENT – ZONE DE TYPE B .....	6
IV. ILLUSTRATIONS – MISES EN APPLICATION .....	7
V. MOBILIER DE LOCALISATION SPÉCIFIQUE - démarches administratives.....	11
VI. DISPOSITIFS DIGITAUX - communication .....	13



## I. CADRE

Thonon Agglomération assure la gestion, l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités économiques intercommunales (ZAEi) réparties sur son territoire.

Une démarche a été engagée, afin d'élever le niveau de qualité d'aménagement et de service des ZAEi, notamment dans les domaines de la communication et le guidage interne aux zones.

La signalétique des ZAEi participe fortement à l'image et à l'identité perçue par les usagers.

Dans ce cadre, une signalétique commune à l'ensemble des ZAEi du territoire a été définie afin d'améliorer et d'homogénéiser la perception de l'ensemble des zones.

## II. OBJECTIFS

Le document présente la signalétique mise en place par Thonon Agglomération et les possibilités de compléments pour la signalétique interne des entreprises permettant d'assurer la cohérence et l'homogénéité de la chaîne de jalonnement des ZAEi.

Ces principes sont de nature à permettre à cette signalétique d'apporter une aide à l'utilisateur pour le repérage des zones et le guidage interne, elle ne doit en aucun cas, être un outil de publicité. Les informations transmises doivent permettre aux usagers d'être guidés de façon claire, efficace et sans ambiguïté et ainsi éviter la surcharge d'enseigne ou de préenseigne.











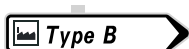


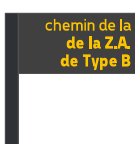

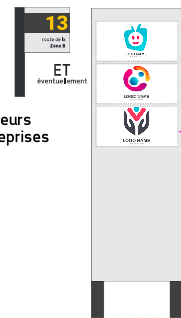
Cette signalétique vise à compléter les autres outils de signalisation routière. Elle est dissociée physiquement de la signalisation directionnelle courante, ainsi les différents outils de signalisation se complètent avantageusement.



# III. PRINCIPES GENERAUX

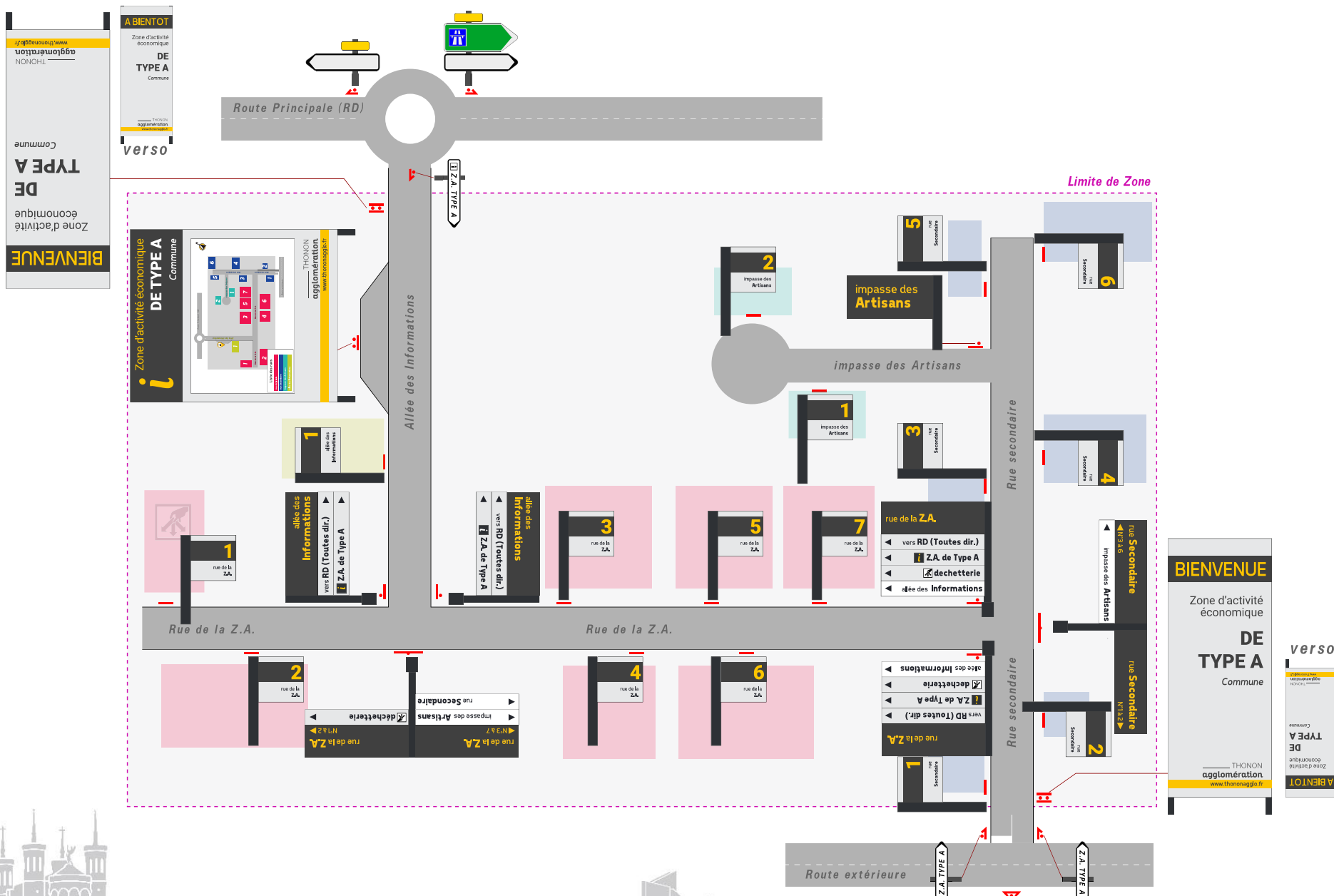
## III.1. LES MOBILIERS DE LA CHAINE D'INFORMATION

La signalétique proposée est composée de plusieurs mobiliers qui forment une chaîne d'information cohérente :

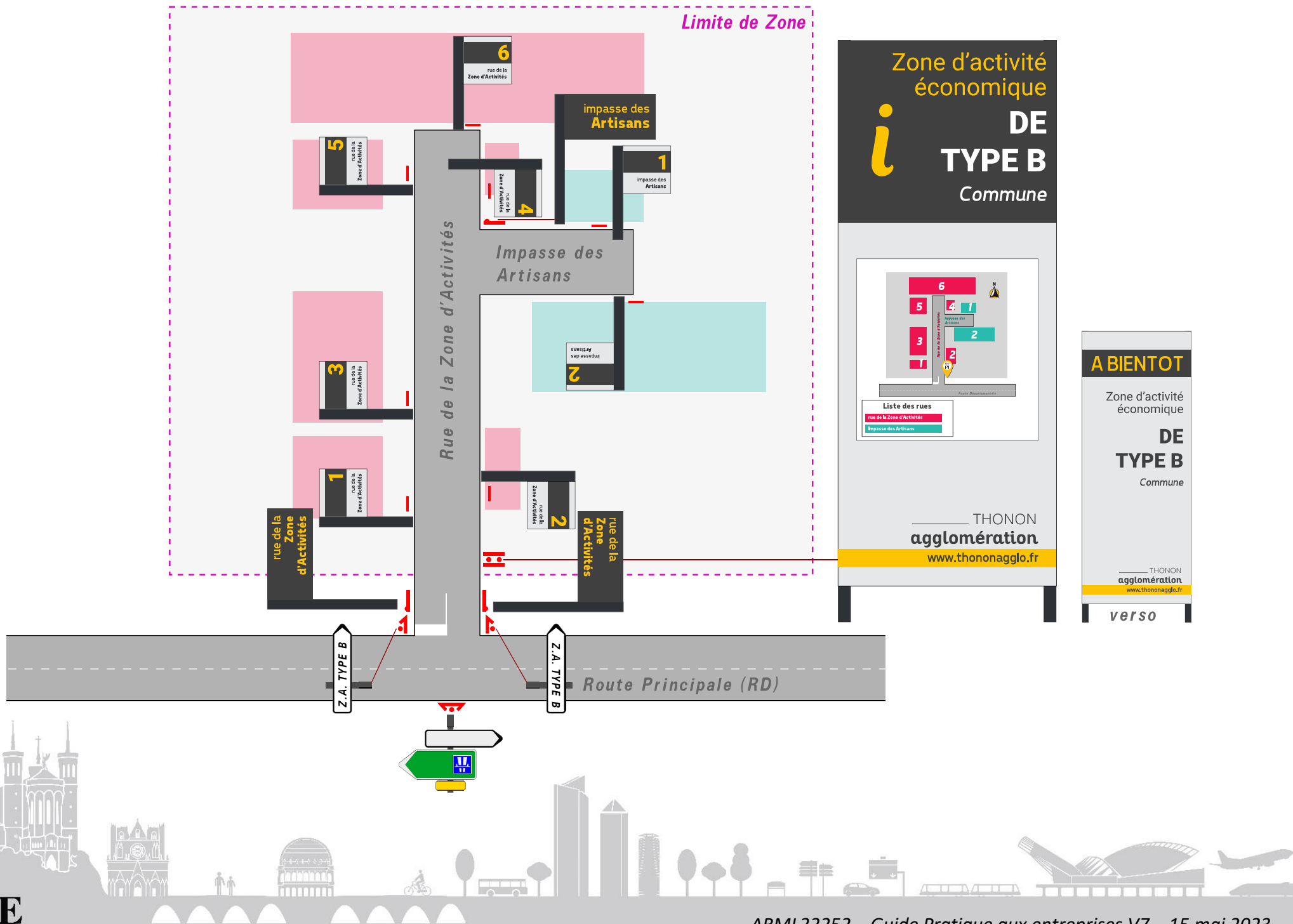
Type de zone	Mobilier	Jalonnement directionnel	Mobilier d'accueil	Mobilier d'information	Mobilier de guidage	Mobilier de repérage	Mobilier de localisation
		Depuis les grands axes, (selon importance de la zone)	Positionné aux principaux accès, le dos peut contenir un message de sortie	Placé au plus près des principaux accès, une zone d'arrêt aménagée est recommandée (en fonction de la hiérarchie du réseau). Peut faire l'objet d'un jalonnement (sur la directionnelle ou le mobilier de guidage)	Placé aux principales intersections au sein de la zone, possibilité de jalonner les rues, les équipements ou les entreprises (non recommandé)	Implanté au droit de chaque rue et à chaque intersection	Implanté au droit de chaque entité au sein de la zone
<b>TYPE A</b>  <b>maillage important</b>  ZAE de Vongy PE de Perrignier ZAE Les Bracots ZAE Espace Léman ZAE Les Marquissats ZAE Les Esserts				 <p>Adressages et plan de localisation</p>	<p>Le mobilier de guidage et le mobilier de repérage peuvent être mutualisés</p> 		<p>1 entreprise</p>  <p>zone d'affichage possible NOM et /ou LOGO Entreprises</p> <p>Plusieurs entreprises</p> 
<b>TYPE B</b>  <b>maillage limité</b>  ZAE Les Lanches ZAE La Fattaz ZAE La Proux ZAE de Mésinges ZAE Les Niollets ZAE La Tuilerie ZAE La Genevrière		<p><b>Hors compétence Thonon agglo.</b></p>	<p>Le mobilier d'accueil peut être mutualisé avec le mobilier d'information</p> 		<p>Eventuellement (selon configuration)</p>		<p>1 entreprise</p>  <p>zone d'affichage possible NOM et /ou LOGO Entreprises</p> <p>Plusieurs entreprises</p> 

\* un code couleur (discret) peut être ajouté aux rues pour faciliter le lien entre les mobiliers (cf. options)

### III.2. SCHEMA TYPE DE FONCTIONNEMENT – ZONE DE TYPE A



### III.3. SCHÉMA TYPE DE FONCTIONNEMENT – ZONE DE TYPE B





#### IV. ILLUSTRATIONS – MISES EN APPLICATION

*aujourd'hui*

Dépose réalisée par Thonon Agglomération lors de la pose de la nouvelle signalétique



*demain*



Création / Mise à jour du mobilier d'accueil

*aujourd'hui*



*demain*



Dépose réalisée par Thonon Agglomération lors de la pose de la nouvelle signalétique



Mise à jour du mobilier d'information

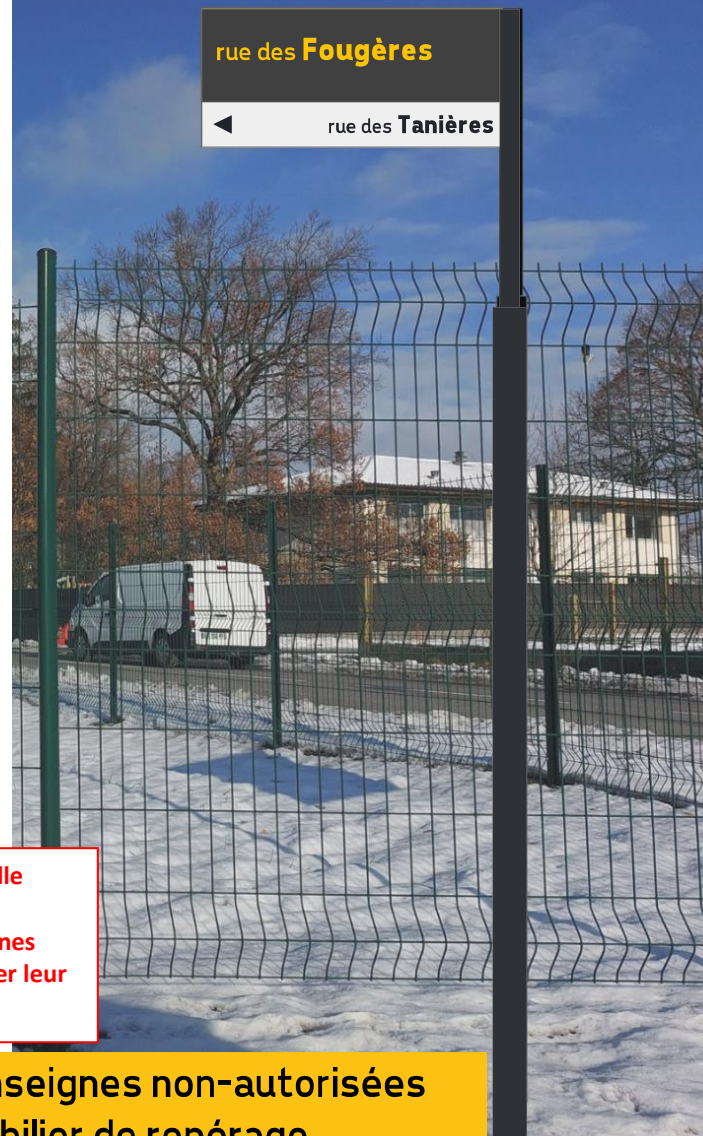




aujourd'hui



demain



Dépose réalisée par Thonon Agglomération lors de la pose de la nouvelle signalétique.  
La signalétique des entreprises sera stockée par les services des communes pendant 6 mois afin que les entreprises qui le souhaitent puissent récupérer leur matériel.

Suppression des pré-enseignes non-autorisés  
Mise à jour du mobilier de repérage

*aujourd'hui*



*demain*



**A implanter sur le foncier privé  
uniquement**

**Homogénéisation des enseignes extérieures et  
mise à jour du mobilier de localisation**



## V. MOBILIER DE LOCALISATION SPÉCIFIQUE - démarches administratives

Thonon agglomération assure la fourniture et la pose de la signalétique depuis l'entrée de la zone jusqu'aux accès aux parcelles (mobiliers d'accueil, d'information, de guidage, de repérage et de localisation). Les entreprises qui le souhaitent peuvent compléter cette signalétique par la mise en place :

- d'une plaque avec le logo et/ou le nom de l'entreprise sur le même support que la plaque d'adressage (limité à une entreprise),
- d'un totem implanté sur le domaine privé, à proximité de l'accès de la propriété (qui peut présenter plusieurs entreprises).

Ces compléments sont réalisés à la charge des entreprises qui doivent effectuer les démarches suivantes (sous le contrôle de Thonon Agglomération) :

- Prise de contact auprès du service économie de Thonon Agglomération pour l'informer de la démarche, par téléphone au 04.50.31.25 .00 (accueil de Thonon Agglomération) ou par courriel à l'adresse électronique suivante : [conomie@thononagglo.fr](mailto:conomie@thononagglo.fr),
- Validation du contenu par le service économie de Thonon Agglomération avant sa pose sur le terrain,
- Pour le format totem, l'entreprise doit également déposer en mairie une demande d'autorisation préalable pour l'installation d'un dispositif ou matériel supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne, au moyen du formulaire CERFA correspondant (à trouver sur <https://www.service-public.fr>) et conformément au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Thonon Agglomération.

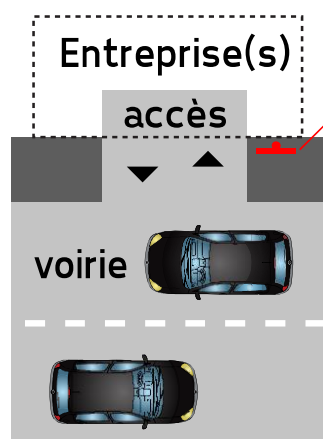




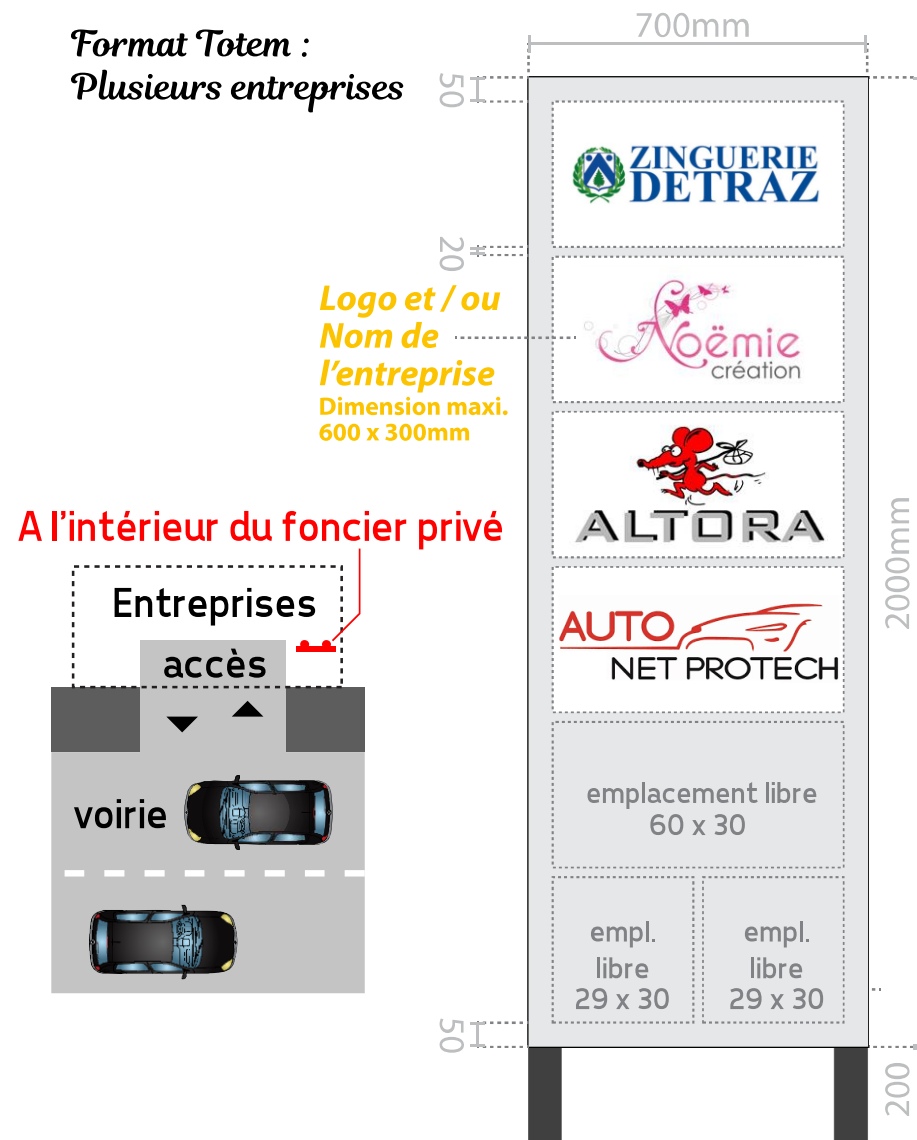
**Format Plaque d'adressage :**  
**Entreprise unique**



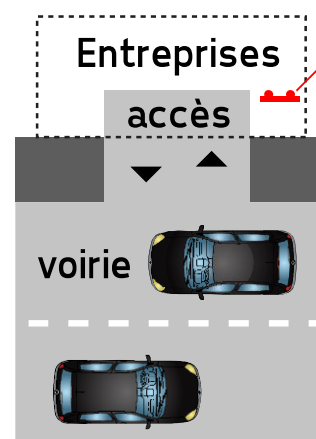
**Implantation parallèle à la voirie**



**Format Totem :**  
**Plusieurs entreprises**



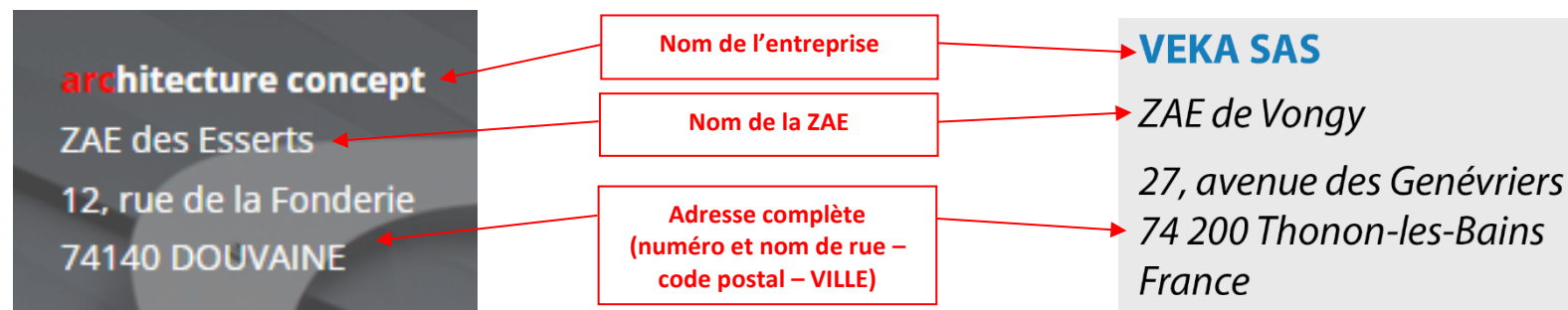
**A l'intérieur du foncier privé**



## VI. DISPOSITIFS DIGITAUX - communication

Pour que la chaîne d'information à destination des usagers soit complète et pertinente, chaque entreprise doit communiquer (via son site internet et/ou ses réseaux sociaux) son adresse complète et ajouter une référence à la zone d'activité économique intercommunale sur laquelle elle est implantée.

Exemple :



Chaque entreprise peut également ajouter sa fiche d'établissement sur Google afin d'apparaître sur la cartographie GoogleMaps.

Cette fiche établissement permettra aux usagers de l'application Googlemaps qui recherchent une entreprise par son nom d'accéder à des informations importantes la concernant (site internet, horaires d'ouverture, accessibilité aux PMR...) ou de déclencher un guidage GPS vers celle-ci.

Exemple de fiche établissement :



